Québec

Québec, le 12 novembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Nous donnons suite aux deux pétitions déposées le 9 octobre 2014 par Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne concernant la sauvegarde du domaine Garth, à Lorraine:

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a analysé avec soin la demande d'autorisation pour la construction d'un immeuble à condominiums dans l'aire de protection de la maison Garth. De nombreuses discussions et négociations ont eu lieu entre la Ville de Lorraine, le promoteur et le MCC pour s'assurer de l'intégrité et de la pérennité de ce domaine. Ainsi, le projet a évolué au fil du temps pour garantir le respect des caractéristiques patrimoniales de la maison Garth et de sa grange-étable.

De plus, toutes les précautions nécessaires ont été prises pour s'assurer de la pérennité du domaine, et plus particulièrement de la grange-étable. Des expertises complémentaires au carnet de santé de la firme FABG produit en 2013 ont été réalisées par des professionnels, entre autres des ingénieurs en structure et des spécialistes en contrôle des vibrations. Ces expertises ont montré que la construction de l'immeuble à condos ne causera pas de préjudice à la grange-étable.

Par ailleurs, la ministre de la Culture et des Communications a eu le plaisir d'annoncer une subvention de 865 200 $ pour un investissement total de plus de 2 millions de dollars pour la restauration du domaine Garth. Les travaux débuteront au printemps 2015.

De plus, le projet de construction de condos au Domaine Garth fait présentement l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Cette demande est toujours en cours d'analyse. Les aspects touchant les milieux humides font partie intégrante de l'analyse du Ministère, qui est responsable de s'assurer que les travaux qui pourraient potentiellement toucher les milieux

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2330
Télécopieur : 418 380-2391
www.mcc.gouv.qc.ca

Québec
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
www.ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

humides, le cas échéant, soient faits en respect de la Loi. Le Ministère s'assurera également que le projet sera conforme à la réglementation municipale.

Nous souhaitons ainsi que cette réponse puisse répondre aux préoccupations exprimées dans les pétitions du député de Terrebonne.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

HÉLÈNE DAVID

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

DAVID HEURTEL

N/Réf. : 23082